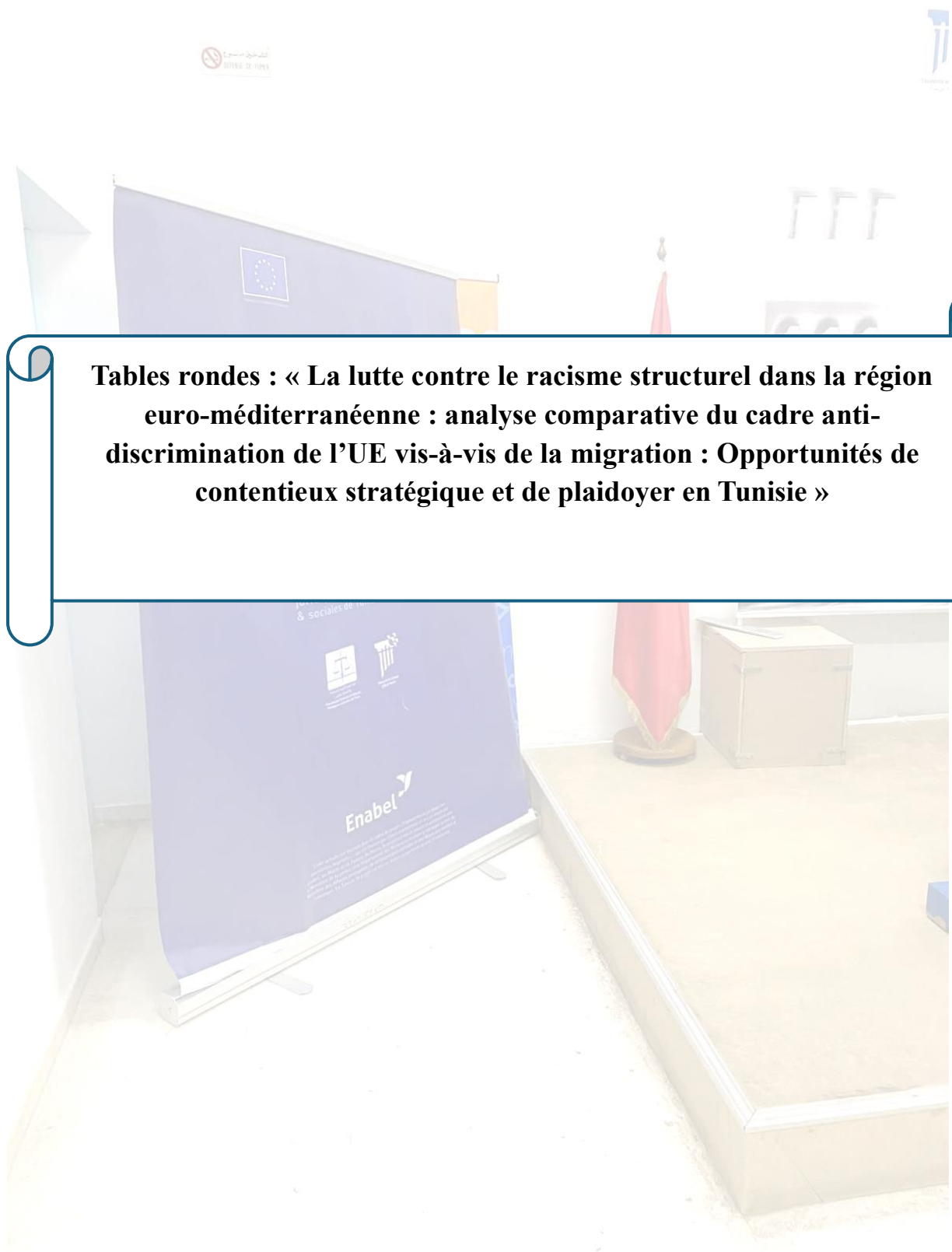




Tables rondes : « La lutte contre le racisme structurel dans la région euro-méditerranéenne : analyse comparative du cadre anti-discrimination de l'UE vis-à-vis de la migration : Opportunités de contentieux stratégique et de plaidoyer en Tunisie »

En préambule

Les dynamiques migratoires contemporaines constituent l'un des enjeux majeurs des relations entre l'Union européenne et les pays de la région euro-méditerranéenne.

La gestion des flux migratoires ne se limite plus au contrôle des frontières, mais implique désormais des questions complexes relatives aux droits fondamentaux, à la gouvernance des données personnelles, à la coopération internationale et à la lutte contre les discriminations structurelles.

Dans ce contexte, les tables rondes organisées à la **Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis** les **22 et 23 janvier 2026** ont permis d'ouvrir un espace de réflexion scientifique et pratique réunissant universitaires, experts juridiques, institutions publiques, organisations internationales et l'école de Sciences po Paris.

Ces journées avaient pour objectif principal d'analyser les politiques d'externalisation des frontières de l'Union européenne, leurs implications juridiques pour les pays partenaires, ainsi que les perspectives de contentieux stratégique et de plaidoyer en Tunisie.

Les discussions ont également porté sur la protection des données personnelles dans le domaine migratoire, la gouvernance nationale de la migration et la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes migrantes et les victimes de traite des personnes. L'approche adoptée a été résolument interdisciplinaire, combinant droit public, droit international, politiques publiques et droits humains.



Première journée



Externalisation des frontières et protection des données personnelles

La première journée des tables rondes, modérée par le **Dr Ghazi Ghrairi**, a été consacrée à l'analyse de la stratégie d'externalisation des contrôles migratoires de l'Union européenne et aux enjeux de protection des données personnelles dans la gestion des migrations.



L'ouverture officielle a été assurée par le **Professeur Wahid Ferchichi**, *doyen de la FSJPS*, qui a souligné l'importance du rôle de l'université dans l'analyse critique des politiques publiques migratoires. Il a insisté sur la nécessité de développer des recherches juridiques capables d'accompagner les transformations rapides de la gouvernance migratoire dans la région euro-méditerranéenne.

Professeure **Jaibi Neila Dorra**, directrice de la Clinique juridique Migrations et asile, a ensuite rendu un hommage au Professeur Chawki GADDES

La stratégie d'externalisation des contrôles migratoires de l'Union européenne



Dans sa communication, Mme **Jaibi Neila Dorra** a analysé la politique européenne d'externalisation des frontières, qui consiste à déléguer une partie du contrôle migratoire à des États partenaires. Cette stratégie repose sur des accords de coopération migratoire, des programmes de surveillance des frontières et des mécanismes de réadmission.

L'intervention a mis en évidence les implications juridiques de cette politique, notamment en matière de responsabilité internationale des États et de respect des conventions relatives aux droits humains. L'externalisation des frontières soulève également des questions relatives à la souveraineté des États partenaires et à la compatibilité de ces politiques avec les principes du droit international.

L'intervenante a également souligné les risques de discrimination structurelle dans les politiques migratoires, en particulier lorsque les mesures de contrôle affectent de manière disproportionnée certaines populations.

Transfert des données et protection des données personnelles



Mme **Salwa Hamrouni** a consacré son intervention à la question du transfert des données personnelles dans le domaine migratoire. Elle a expliqué que la coopération internationale en matière de migration implique un échange croissant d'informations entre États, institutions internationales et agences de sécurité.

Cette évolution soulève des défis juridiques importants, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée, la sécurité des données et la limitation de leur utilisation. L'intervenante a insisté sur la nécessité de garantir la proportionnalité dans la collecte et le traitement des données personnelles.

Elle a également souligné l'importance de la coopération entre les systèmes juridiques nationaux et les cadres normatifs internationaux afin d'assurer une protection efficace des données.

Le cadre juridique tunisien de protection des données personnelles

Mme **Amel Essid** a présenté le cadre juridique national relatif à la protection des données personnelles en Tunisie. Elle a mis en évidence les évolutions législatives récentes ainsi que les défis liés à la numérisation de l'administration publique.

L'intervention a montré que la gestion numérique des politiques migratoires nécessite des mécanismes de contrôle juridique renforcés afin d'éviter les abus et de garantir la transparence institutionnelle.

L'expérience de l'Observatoire national de la migration



Mme **Ahlem Hammami** a présenté l'expérience de l'Observatoire national de la migration dans la collecte et l'analyse des données migratoires. Elle a expliqué que les données statistiques constituent un outil essentiel pour comprendre les dynamiques migratoires et orienter les politiques publiques.

L'intervention a mis en lumière l'importance de la coopération entre institutions nationales et organisations internationales dans la production de données fiables.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile



Les cliniciens de Sciences Po Paris ont présenté les mécanismes d'échange de données prévus dans le Pacte européen sur la migration et l'asile. Ils ont expliqué comment les systèmes d'information européens contribuent à la coordination entre États membres dans la gestion des flux migratoires.

Cette présentation a permis d'illustrer la dimension technologique de la gouvernance migratoire contemporaine.

Débat de clôture de la première journée

Le débat final a porté sur la conciliation entre sécurité, protection des données personnelles et respect des droits fondamentaux. Les participants ont souligné l'importance de développer des cadres juridiques adaptés aux transformations de la gouvernance migratoire.



Deuxième journée

Gouvernance nationale de la migration et protection des groupes vulnérables



La deuxième journée, modérée par **Mme Kaouther Dabbèche**, a été consacrée à la gouvernance nationale de la migration en Tunisie et aux politiques de protection des groupes vulnérables.

Après les interventions introductives du **Professeur Wahid Ferchichi** et de **Mme Jaibi Neila Dorra**, les communications ont

porté sur les politiques publiques migratoires et les mécanismes de protection juridique.

La gouvernance nationale de la migration

Mme Jaibi Neila Dorra a présenté les mécanismes institutionnels de gestion de la migration en Tunisie. Elle a souligné les défis liés à la coordination entre les différentes administrations publiques et les partenaires internationaux.

L'intervention a également mis en évidence la nécessité d'une approche globale intégrant les dimensions sociales, économiques et juridiques de la migration.

L'élimination des violences à l'égard des femmes

Mme **Zina Essid** a abordé la question de la violence basée sur le genre dans le contexte migratoire. Elle a expliqué que les femmes migrantes sont particulièrement exposées aux risques de violence et de discrimination.

L'intervention a insisté sur le rôle du droit dans la protection des victimes et la prévention des violences.

L'action de l'Observatoire national de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Mme **Monia Kari** a présenté les missions de l'Observatoire national de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que les politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine.

Elle a souligné l'importance de la coordination entre institutions publiques et organisations de la société civile.

Discrimination, migration et traite des personnes



accords pour la gouvernance migratoire.

Mme Rim Gaigi a abordé la question de la traite des personnes et des discriminations dans le contexte migratoire. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes juridiques de protection des victimes.

Les accords migratoires entre la Tunisie, l'Italie et l'Union européenne

M. Matteo Garavoglia a présenté un rapport d'Avocats Sans Frontières portant sur les accords migratoires entre la Tunisie, l'Italie et l'Union européenne. L'intervention a analysé les implications juridiques et politiques de ces



Ceci s'en est suivi de la présentation des **cliniciens de la clinique juridique migration et asile de la FSJPST** autour de quelques recommandations sur l'implication des cliniques juridiques sur la question de la gouvernance migratoire, présentation et bilan des activités de la clinique.

Au terme

Les tables rondes ont permis de mettre en évidence la complexité des politiques migratoires dans la région euro-méditerranéenne. Elles ont montré que la gouvernance migratoire implique une interaction constante entre droit, institutions publiques et coopération internationale.

Les discussions ont souligné l'importance du contentieux stratégique, de la protection des données personnelles et de la défense des droits fondamentaux dans la gestion des migrations.

Ces journées ont constitué un espace de réflexion académique essentiel pour comprendre les enjeux juridiques contemporains liés à la migration et pour développer des perspectives de recherche et de plaidoyer en Tunisie.

